



# LA RUE EN PARTAGE



Le développement de la marche et du vélo nous amène à repenser les règles de circulation et les usages de la rue. Nous souhaitons étendre les aménagements\*

qui permettent à tous, en particulier les enfants et les personnes âgées, de se déplacer de façon sûre et agréable.

Pour la rentrée, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h aux abords de tous les établissements scolaires parisiens.

Dès le mois de juin, la limitation à 30 km/h sera étendue dans une trentaine de quartiers et sur certains axes comme l'avenue de Clichy. Une vingtaine de « zones de rencontre » supplémentaires sera créée. Ces zones, adaptées aux rues commerçantes, concilient la circulation des piétons, des cyclistes et des automobilistes qui ne doivent pas dépasser 20 km/h.

Enfin, les cyclistes pourront dans certains cas franchir les feux rouges, lorsque les conditions de sécurité seront réunies. Cette nouvelle disposition prévue par le code de la route, a été expérimentée avec succès dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.

Partager la rue, c'est la rendre accessible à tous, plus sûre, plus accueillante et apaisée.

La Préfecture de Police est associée à la mise en œuvre de ces mesures pour faire respecter la réglementation.

Je vous invite à découvrir le « mode d'emploi » de ces rues partagées pour mieux se déplacer ensemble !

Julien Bargeton

Adjoint au Maire de Paris  
Chargé des déplacements,  
des transports et de l'espace public

\*Il existe déjà aujourd'hui 70 zones 30 dans Paris et plusieurs zones de rencontre (priorité aux piétons, vitesse limitée à 20 km/h).



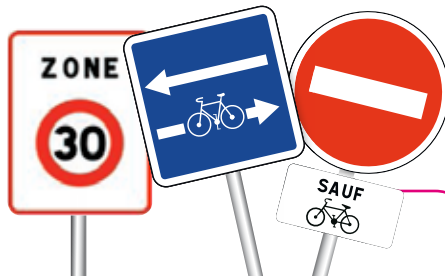
Flashez ce code pour plus d'informations sur le partage de la rue




## 1 LES ZONES 30 ÉTENDUES Plus de sécurité pour tous !

À 30 km/h, la rue est plus sûre, plus tranquille et plus paisible. Le partage de l'espace entre piétons, cyclistes et conducteurs y est plus facile. C'est pourquoi le nombre de rues à 30 km/h va être étendu (par la création ou l'extension de zones et de voies), notamment aux abords des écoles.

### COMMENT ÇA MARCHE ?



 **Piétons** : attention en traversant, les cyclistes peuvent venir des deux sens, même dans les rues à sens unique !

 **Cyclistes** : vous pouvez circuler dans les deux sens, même si la rue est à sens unique dès lors que le panneau sens interdit sauf cycliste est présent.

 **Conducteurs** : limitez votre vitesse à 30 km/h et attention aux cyclistes qui peuvent arriver face à vous !

Retrouvez la carte  
des zones 30 et des  
zones de rencontre  
sur [paris.fr](http://paris.fr)

## 2 DANS LES ZONES DE RENCONTRE Mieux cohabiter

La zone de rencontre est un espace partagé entre tous les usagers, où le piéton est prioritaire et la vitesse limitée à 20 km/h. Il s'agit de quartiers très fréquentés par les piétons (comme des zones touristiques, commerciales ou culturelles) ou de rues dont les trottoirs sont si étroits qu'il est difficile d'y marcher.

### COMMENT ÇA MARCHE ?



 **Piétons** : vous circulez librement sur les trottoirs et la chaussée. Vous êtes prioritaires sur tous les autres usagers.

 **Cyclistes** : vous pouvez circuler dans les deux sens. Mais attention aux piétons, ils sont prioritaires !

 **Conducteurs** : roulez doucement ! À 20 km/heure, vous pourrez vous arrêter à tout instant pour céder le passage aux piétons et cyclistes. Attention, le stationnement est strictement interdit en dehors des zones signalées.





# 3 À VÉLO, AU FEU ROUGE, JE PASSE ?

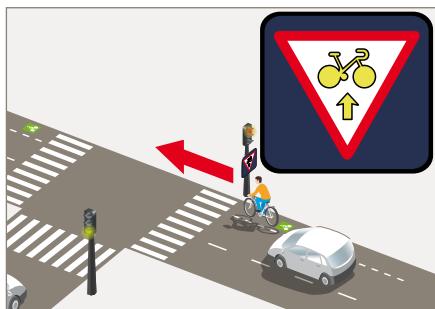
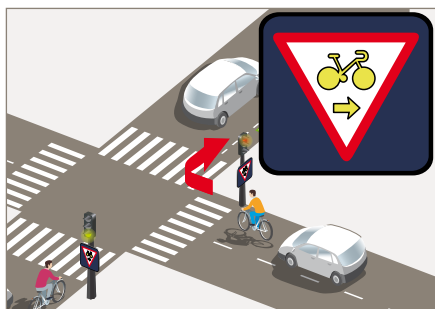
Dans les zones 30, les cyclistes pourront, dans certains cas, franchir les feux rouges. Cette nouvelle disposition du code de la route a été expérimentée dans le 10<sup>e</sup> arrondissement en 2012. Elle permet de faciliter le passage du vélo au feu et ainsi de réduire le risque d'accident avec les autres véhicules.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

 **Piétons** : vous restez prioritaires aux passages piétons.

 **Cyclistes** : lorsque ce panneau est présent, il vous autorise au feu rouge, à tourner à droite ou à aller tout droit à condition de céder le passage aux piétons et aux véhicules qui viennent de la gauche.

 **Conducteurs** : au feu rouge, vous restez à l'arrêt. Ce panneau ne vous concerne pas.



Retrouvez le bilan de l'expérimentation sur [paris.fr](http://paris.fr)